



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourse à l'écriture 2012

Le Canton de Vaud, par son Service des affaires culturelles, met à nouveau au concours une « Bourse à l'écriture » dotée de 10'000 francs, pour des écrivain-e-s qui se trouvent dans la phase d'élaboration d'un projet d'écriture, ou à une étape décisive de leur travail. Cette aide renouvelée marque le soutien de l'Etat à la création littéraire dans le canton de Vaud.

Ces six dernières années, le Canton de Vaud a attribué une bourse à l'écriture successivement à Sandra Korol, Frédéric Vallotton, Marie-Jeanne Urech, Olivier Sillig, Nicolas Verdan et Jean-François Sonnay. La bourse a pour vocation de compléter les aides occasionnelles directes, octroyées dans le passé à des écrivain-e-s vaudois-es, et les soutiens réguliers à l'édition d'oeuvres littéraires ; le Service des affaires culturelles la met à nouveau au concours en 2012, dotée de 10'000 francs ; cette somme est prélevée sur le montant dont dispose la Commission cantonale des activités culturelles (sous-commission Littérature). La bourse est destinée à des écrivain-e-s qui se trouvent dans la phase d'élaboration d'un projet d'écriture, ou à une étape décisive de leur travail.

Seul-e-s peuvent prétendre à cette bourse les écrivain-e-s vaudois-es ou les écrivain-e-s étrangers et étrangères, établi-e-s et travaillant dans le canton de Vaud depuis au moins cinq ans, et ayant publié (à l'exception de l'autoédition ou de l'édition à compte d'auteur) au moins un ouvrage dans les domaines suivants : roman, nouvelles, essais, poésie et théâtre.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur dossier de candidature par courrier postal au Service des affaires culturelles (SERAC), rue du Grand-Pré 5, 1014 Lausanne. Le dossier doit contenir la formule d'inscription dûment remplie et signée, une documentation présentant les travaux récents (sans aucun manuscrit original), ainsi qu'une bio-bibliographie ; cette formule est disponible sur demande au SERAC, 021 316 07 43 ou à l'adresse e-mail info.serac@vd.ch ou en ligne sur www.vd.ch/fr/themes/culture/aides-et-soutiens/aides-a-la-creation/bourses.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés d'ici au 6 avril 2012.

Lausanne, le 07 mars 2012

DFJC, Nicolas Gyger, adjoint de la cheffe du Service des affaires culturelles, 021 316 07 44